

RÉSUMÉ

Programme particulier d'urbanisme du centre-ville



**Ville de
Saint-Hyacinthe**
Technopole agroalimentaire

Sommaire

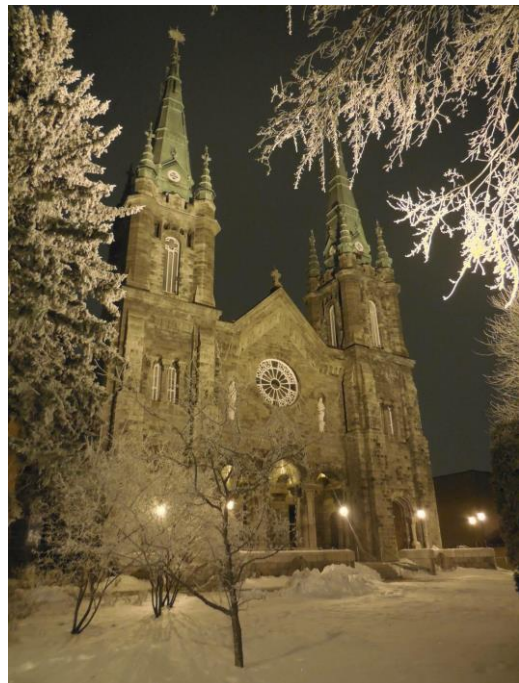
Contexte	3
Démarche.....	4
Diagnostic.....	4
Forces	4
Faiblesses.....	5
Enjeux	5
Territoires	6
Vision	7
Planification et aménagement.....	8
Lieux structurants et projets en cours de planification	8
Plan d'action.....	10

Contexte

Le *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) est le résultat d'une révision de la vision stratégique du centre-ville de Saint-Hyacinthe afin d'assurer son dynamisme pour les années à venir et d'en faire un quartier durable, animé, et à échelle humaine, affirmant l'identité et la fierté des Maskoutaines et des Maskoutains.



Le PPU centre-ville s'inscrit dans les Orientations et priorités 2018-2021 de la Ville de Saint-Hyacinthe. La Ville y a identifié dix chantiers mobilisateurs ; l'un d'entre eux consiste à définir une vision partagée du centre-ville et à mettre en place des outils d'aide à la décision pour le développement futur du secteur. Outre la revitalisation prochaine de la promenade Gérard-Côté, plusieurs projets sont actuellement sur la table dans le territoire du centre-ville et seront considérés dans le présent PPU : la reconstruction du palais de justice, la rénovation du marché public, la revitalisation du parc Casimir-Dessaulles, ainsi que la concrétisation du pôle culturel.



Démarche

La Ville de Saint-Hyacinthe a entrepris une réelle démarche participative dans le cadre de l'élaboration de cet important outil de planification stratégique.

Afin de favoriser la participation des différents acteurs du milieu à l'ensemble du processus de réflexion, la Ville de Saint-Hyacinthe a mis sur pied un comité chantier centre-ville afin d'accompagner la firme de consultants AECOM dans l'élaboration du PPU. Composé d'une vingtaine de membres incluant des élus, des fonctionnaires municipaux, des résidents, des commerçants et des représentants d'associations communautaires, le comité chantier centre-ville fut appelé à énoncer ses attentes et préoccupations, à guider les interventions proposées et à s'assurer de la conformité du PPU à une vision partagée.



Diagnostic

Le PPU s'appuie sur un diagnostic exhaustif de la situation actuelle, en tenant notamment compte des forces, faiblesses et enjeux du centre-ville.

Forces

- Centre-ville avec des acquis patrimoniaux et historiques riches, particulièrement le long de l'axe de la rue Girouard Ouest ;
- Importante mixité d'usages et diversité des fonctions ;
- Présence d'un cœur identitaire articulé autour du marché public, qui est l'élément phare ;
- Terminus d'autobus accessible au cœur du centre-ville, à 5 minutes à pied de la gare ferroviaire ;
- Forte présence d'organismes communautaires et sociaux ;
- Cadre bâti relativement harmonieux, à échelle humaine ;
- Présence de différentes ambiances paysagères ;
- Richesse et variété des typologies architecturales des bâtiments ;
- Superficie totale de parcs publics plus élevée qu'ailleurs dans la ville (8,9 %) ;
- Présence de la rivière Yamaska comme atout naturel structurant qui, avec le réaménagement de la promenade Gérard-Côté, contribuera à valoriser l'aspect récréotouristique de la rivière ;
- Pôle commercial permettant aux résidents et aux visiteurs de répondre à leurs besoins quotidiens, d'effectuer des achats plus réfléchis et de se divertir ;
- Amélioration des percées visuelles sur la rivière Yamaska grâce à l'intégration de la promenade Gérard-Côté.

Faiblesses

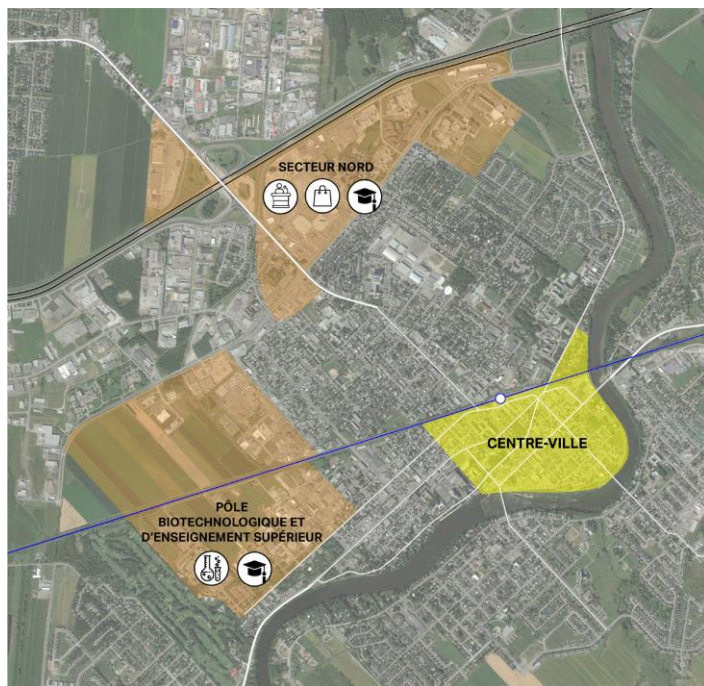
- Entrées de ville peu accueillantes, où subsistent des problématiques de circulation ;
- Difficile lisibilité et orientation des parcours menant au cœur du centre-ville et faible connectivité piétonne avec les quartiers avoisinants ;
- Absence de points de chute ou de commodités pour touristes ou excursionnistes ;
- Qualité du cadre bâti très inégal ;
- Fonctionnalité du terminus d'autobus peu optimale ;
- Faible mixité sociale ;
- Cohabitation à harmoniser pour les vocations actuelles du centre-ville et la densification à venir ;
- Peu d'installations favorisant le transport durable (stations d'autopartage, bornes à véhicules électriques, stationnements écologiques ainsi que des supports à vélos sécurisés) ;
- Peu de mobilier urbain distinctif ou d'équipements de loisirs ;
- Peu d'espaces verts et beaucoup d'îlots de chaleur malgré la proportion de parcs plus élevée qu'ailleurs dans la ville ;
- Répartition et accessibilité inégales des espaces verts publics et privés ;
- Réseau cyclable très peu développé et absence de hiérarchie des parcours piétonniers ;
- Camionnage engendré notamment par le passage de routes provinciales au centre-ville et une présence industrielle ;
- Présence de terrains inoccupés ou de stationnements contribuant à une rupture de la trame urbaine ;
- Absence d'intermodalité entre les modes de transport.

Enjeux

Des forces, faiblesses, opportunités et menaces découlent une série de grands enjeux qui doivent être abordés. Ces enjeux constituent en quelque sorte la prémisse de la vision, des orientations et des objectifs, présentés aux pages suivantes :

- Un pôle institutionnel et d'emplois à consolider ;
- Une destination commerciale à soutenir ;
- Un pôle culturel et identitaire à renforcer ;
- Un centre-ville à repeupler et à requalifier ;
- Une dimension humaine à préserver ;
- Une population locale à faible revenu à intégrer ;
- Une abordabilité et une mixité sociale à assurer ;
- Une image à redorer et une lisibilité à bonifier ;
- Une mobilité durable à promouvoir ;
- Des espaces publics à rendre plus attrayants ;
- Des îlots de chaleur à diminuer ;
- Un patrimoine naturel et bâti à mettre en valeur.

Territoires

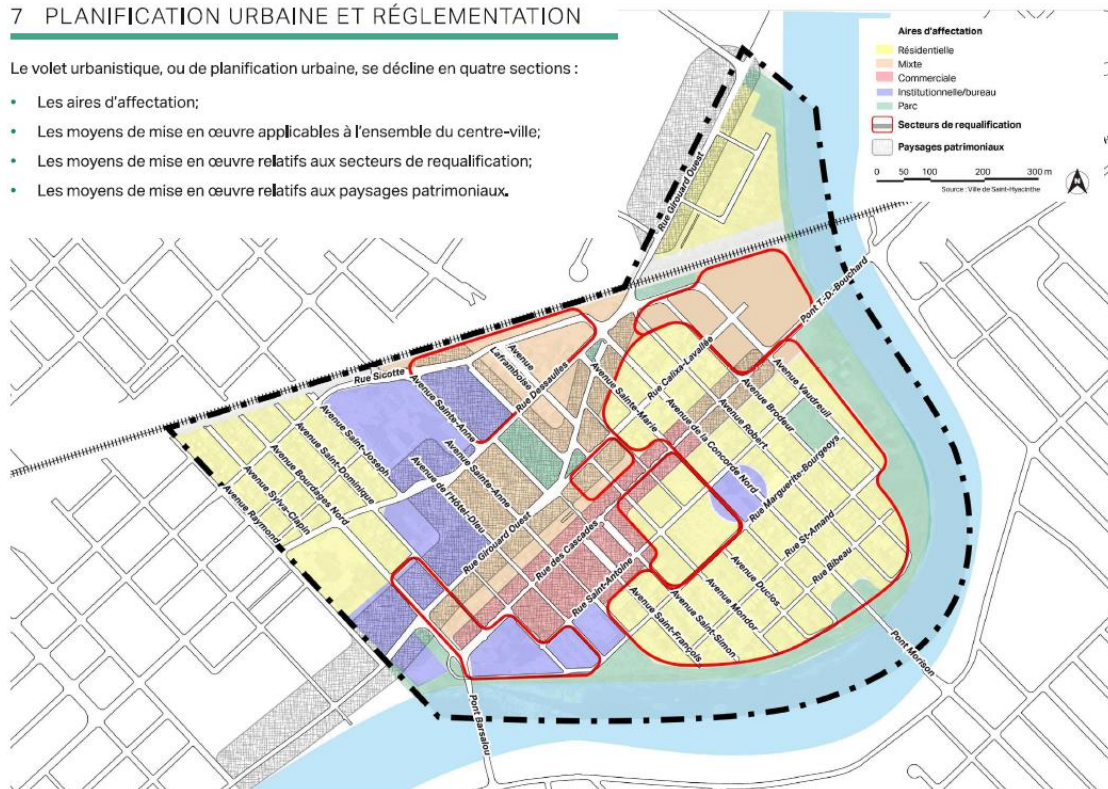


1. Secteur Nord — Pôle des congrès
2. Centre-ville
3. Pôle d'enseignement supérieur et cité de la biotechnologie

7 PLANIFICATION URBAINE ET RÉGLEMENTATION

Le volet urbanistique, ou de planification urbaine, se décline en quatre sections :

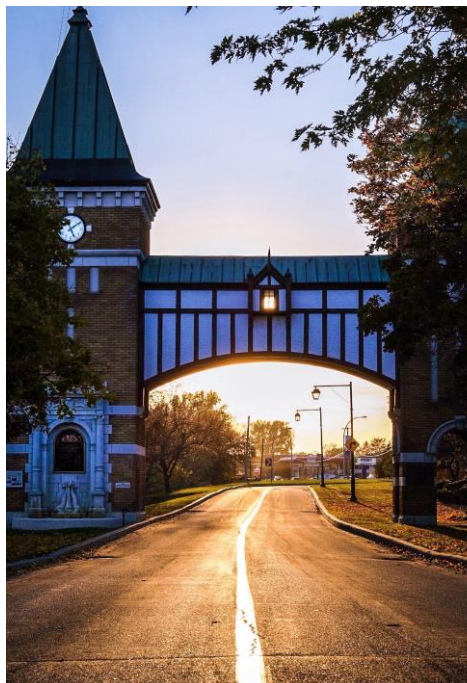
- Les aires d'affectation;
- Les moyens de mise en œuvre applicables à l'ensemble du centre-ville;
- Les moyens de mise en œuvre relatifs aux secteurs de requalification;
- Les moyens de mise en œuvre relatifs aux paysages patrimoniaux.



Noms des voies de circulation et aires d'affectation du centre-ville

Vision

La vision proposée pour les décennies à venir vise à établir une image distinctive, rassembleuse et unifiante pour l'ensemble du centre-ville, et ce, afin d'y renforcer son rôle de cœur de la ville de Saint-Hyacinthe.



Cette vision se décline en **trois grandes orientations** auxquels sont associés des objectifs précis :

Orientation 1	
Consolider le centre-ville en tant que pôle de destination reflétant l'identité maskoutaine	
Objectif 1.1	Favoriser l'implantation et le maintien d'institutions régionales, de lieux d'affaires et de services à la population.
Objectif 1.2	Soutenir l'offre commerciale distinctive du centre-ville et assurer son rayonnement local et régional.
Objectif 1.3	Faire rayonner la culture et l'identité du centre-ville ainsi que celles de la région maskoutaine.

Orientation 2	
Attirer de nouveaux résidents au centre-ville dans une approche inclusive et respectueuse de la dimension humaine du centre-ville	
Objectif 2.1	Dans une perspective de développement durable, consolider le centre-ville en tant que lieu habité afin d'assurer sa vitalité et sa viabilité.
Objectif 2.2	Veiller à l'intégration harmonieuse des projets immobiliers dans l'optique de respecter l'échelle humaine du centre-ville.
Objectif 2.3	Répondre aux besoins des populations vulnérables, dans un souci d'équité et d'inclusivité.
Objectif 2.4	Favoriser la mixité sociale et contrôler l'abordabilité des logements.

Orientation 3	
Aménager un milieu de vie durable et attrayant	
Objectif 3.1	Améliorer la lisibilité et l'image du centre-ville.
Objectif 3.2	Favoriser la mobilité durable.
Objectif 3.3	Aménager des espaces publics confortables, sécuritaires et attrayants.
Objectif 3.4	Verdir le centre-ville et diminuer les îlots de chaleur.
Objectif 3.5	Mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel du centre-ville.



Planification et aménagement

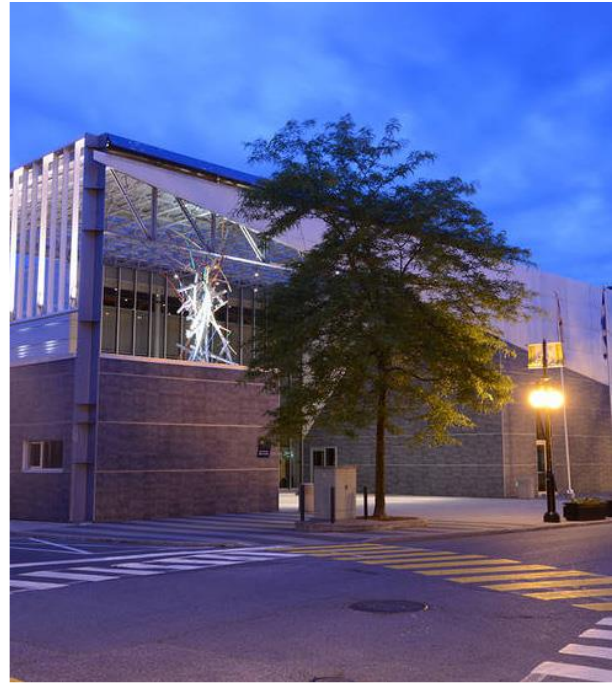
Afin d'assurer l'adéquation des gestes de planification avec l'énoncé de vision, les orientations et les objectifs, un scénario d'aménagement encadrant la mise en œuvre du PPU est opérationnalisé en **trois volets** :

1. Un **premier volet** porte sur l'aménagement du domaine public et les grands projets d'équipements publics et traite de la manière dont les différents espaces devraient être conçus et planifiés par la Ville.
2. Un **deuxième volet** relatif à la planification urbaine est intimement lié à la concordance de la réglementation d'urbanisme et s'intéresse aux usages ainsi qu'aux dynamiques de requalification et de préservation du tissu urbain du centre-ville.
3. Enfin, un **troisième volet** aborde le volet politique visant à favoriser l'atteinte de la vision. Il traite notamment de programmes, de politiques, de subventions et d'études.

Lieux structurants et projets en cours de planification

Le centre-ville compte plusieurs lieux structurants existants :

- Marché public et pôle commercial des Cascades ;
- Cathédrale Saint-Hyacinthe-le-Confesseur ;
- Pôle institutionnel (Palais de justice, Hôtel de Ville) ;
- Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe ;
- Centre des arts Juliette-Lassonde (100 000 visiteurs par année dont 67 % de la clientèle provient de l'extérieur de Saint-Hyacinthe) ;
- Église Notre-Dame-du-Rosaire ;
- Parc Casimir-Dessaulles ;
- Parc T.-D.-Bouchard ;
- Parc et centre communautaire Christ-Roi ;
- Promenade Gérard-Côté ;
- Pôle institutionnel/communautaire de la rue Concorde.



Plusieurs projets structurants sont également en **cours de planification** et viendront modifier le visage du centre-ville au cours des prochaines années :

- La revitalisation de la promenade Gérard-Côté ;
- Le réaménagement des parcs Christ-Roi, T.-D.-Bouchard et Jeanne-Daigle, dans la continuité du projet de revitalisation de la promenade Gérard-Côté ;
- L'aménagement d'une place publique entre le Centre des arts Juliette-Lassonde et la promenade Gérard-Côté ;
- La rénovation du Palais de justice ;
- La concrétisation du pôle culturel, incluant l'aménagement d'une bibliothèque au 2175, rue Girouard Ouest, le déménagement du Centre d'histoire au Monastère du Précieux-Sang, l'implantation d'un musée/centre d'exposition dans l'église Notre-Dame-du-Rosaire.



Plan d'action

Le plan d'action est un outil permettant de visualiser l'ensemble des actions (moyens de mise en œuvre) prévues dans le PPU du centre-ville. Il s'agit de l'outil privilégié pour identifier les priorités, les étapes de mise en œuvre, les partenaires ainsi que le cadre financier attaché à chacune des actions.

Afin de faciliter la compréhension de certaines propositions, quatre éléments particuliers du plan d'action méritent d'être soulignés, soit :

- **Les priorités** (en plus de classer les actions selon un ordre de priorité, la Ville de Saint-Hyacinthe attache également un délai de réalisation à chacune d'entre elles) :
 - Priorité 1 : court terme → Délai de réalisation : 4 ans
 - Priorité 2 : moyen terme → Délai de réalisation : 7 ans
 - Priorité 3 : long terme → Délai de réalisation : 10 ans
- Le **manuel d'aménagement**, dont le contenu provient de l'élaboration des différents guides proposés au plan d'action, soit :
 - Guide d'aménagement des espaces publics
 - Guide de signalisation
 - Guide d'aménagement des rues
 - Guide de design pour le mobilier
 - Guide de gestion des infrastructures vertes
- Le **cadre financier**
- Les **recommandations**

L'ensemble des 136 actions du plan d'action est regroupé en 16 **catégories d'intervention** :

1. Moyens de mise en œuvre applicables à l'ensemble du centre-ville
2. Créer un véritable réseau cyclable utilitaire
3. Réaménager les principales entrées vers le centre-ville : Interventions spécifiques aux approches nord / Réaménager les principales entrées vers le centre-ville : Interventions spécifiques aux approches sud, est et ouest
4. Créer et mettre en valeur des parcours piétonniers
5. Compléter le verdissement du centre-ville
6. Moyens de mise en œuvre applicables à l'ensemble du centre-ville
7. Moyens de mise en œuvre relatifs aux secteurs patrimoniaux
8. Pôle intermodal de la gare
9. Secteur central
10. Secteur du parc Léon — Ringuet
11. Secteur du pont Barsalou
12. Secteur du pont T.-D.-Bouchard
13. Secteur Christ-Roi
14. Programmes de subvention
15. Études
16. Politiques, planification stratégique et initiatives

Vous pouvez également consulter la **version intégrale** du [Programme particulier d'urbanisme](#) en ligne.